
PAUL d'ORTOLI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

LICENCIE EN SCIENCES ECONOMIQUES - MAITRE EN SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

ADDICTION MEDITERRANEE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : ADDICTION MEDITERRANEE

7 Square Stalingrad 13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025



146, rue Paradis 13006 MARSEILLE - Tel. 04.91.00.37.70
SIRET : 332 912 260 00087 - APE : 6920Z - N° TVA : FR5733291226000087

PAUL d'ORTOLI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

LICENCE EN SCIENCES ECONOMIQUES – MAITRE EN SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADDICTION MÉDITERRANÉE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ADDICTION MÉDITERRANÉE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et méthodes comptables : L'annexe légale de vos comptes expose les règles et méthodes comptables suivies ainsi que la méthode de présentation des comptes conformément aux principes de base et en conformité avec les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général, ainsi que les différents textes réglementaires d'application.



PAUL d'ORTOLI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

LICENCE EN SCIENCES ECONOMIQUES - MAITRE EN SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

Elle n'appelle pas de commentaire particulier.

- Estimations comptables : L'état des immobilisations et des amortissements, ainsi que les durées de ces derniers, sont détaillés dans l'annexe de vos comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



PAUL d'ORTOLI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

LICENCE EN SCIENCES ECONOMIQUES - MAITRE EN SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 13 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

Paul d'Ortoli



146, rue Paradis 13006 MARSEILLE - Tel. 04.91.00.37.70
SIRET : 332 912 260 00087 - APE : 6920Z - N° TVA : FR5733291226000087



Sommaire

Bilan et Resultat Association	1
Annexes Association 25	6

Bilan et Resultat Association

ADDICTION MEDITERRANEE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 159	9 159	-0	0,00	-0	0,00
. Fonds commercial						
. Autres Immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	3 547 169	1 030 397	2 516 772	43,73	2 409 943	38,27
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	9 326	4 791	4 535	0,08	1 142	0,02
. Autres immobilisations corporelles	694 733	508 476	186 258	3,24	218 169	3,46
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes	141 330		141 330	2,46		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	5 412		5 412	0,09	5 412	0,09
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	76 575		76 575	1,33	64 347	1,02
. Autres	53 707		53 707	0,93	54 410	0,86
TOTAL (I)	4 537 412	1 552 823	2 984 588	51,86	2 753 423	43,72
Compte de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	126 554		126 554	2,20	108 302	1,72
Valeurs mobilières de placement	222 375		222 375	3,86	221 369	3,51
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 385 406		2 385 406	41,45	3 187 878	50,62
Charges constatées d'avance	36 279		36 279	0,63	27 033	0,43
TOTAL (II)	2 770 614		2 770 614	48,14	3 544 581	56,28
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 308 026	1 552 823	5 755 203	100,00	6 298 004	100,00

ADDICTION MEDITERRANEE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	838 725	14,57	803 770	12,76
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires	213 561	3,71	213 561	3,39
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	27 434	0,48	27 434	0,44
. dont réserves sous gestion propre				
. Réserves des activités sociales et medico-sociales	688 390	11,96	673 143	10,69
. Autres				
Report à nouveau	-98 474	-1,70	-47 531	-0,74
. dont report à nouveau sous gestion propre				
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales	90 920	1,58	68 536	1,09
Excédent ou déficit de l'exercice	3 027	0,05	21 644	0,34
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	1 763 584	30,64	1 760 556	27,95
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	186 437	3,24	208 637	3,31
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 950 021	33,88	1 969 194	31,27
Comptes de liaison				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	641 231	11,14	1 449 719	23,02
TOTAL (II)	641 231	11,14	1 449 719	23,02
PROVISIONS				
Provisions pour risques	652 915	11,34	181 000	2,87
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	652 915	11,34	181 000	2,87
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	757 298	13,16	871 069	13,83
Emprunts et dettes financières diverses	3 475	0,06	3 506	0,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 784	3,63	124 350	1,97
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	571 858	9,94	582 407	9,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	969 621	16,85	1 116 760	17,73
TOTAL (IV)	2 511 036	43,63	2 698 091	42,84
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 755 203	100,00	6 298 004	100,00

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2025		31/12/2024	
	(12 mois)		(12 mois)	
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ADDICTION MEDITERRANEE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		120				165				-45		-27,26	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales													
- Ventes de prestations de services		76 427				56 398				20 029		35,51	
- dont parrainages													
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		980 619				868 929				111 690		12,85	
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		4 202 278				4 698 503				-496 225		-10,55	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		820								820		N/S	
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		181 000								181 000		N/S	
Utilisations des fonds dédiés		1 449 719				1 428 195				21 524		1,51	
Autres produits		51 157				64 408				-13 251		-20,56	
Total des produits d'exploitation (I)		6 942 140				7 116 598				-174 458		-2,44	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		1 045 642				919 559				126 083		13,71	
Aides financières		7 978								7 978		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés		320 281				358 489				-38 208		-10,65	
Salaires et traitements		2 790 123				2 758 917				31 206		1,13	
Charges sociales		1 317 106				1 317 019				87		0,01	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		153 570				131 729				21 841		16,58	
Dotations aux provisions		652 915				181 000				471 915		260,73	
Reports en fonds dédiés		641 231				1 449 719				-808 488		-55,76	
Autres charges		404				389				15		3,86	
Total des charges d'exploitation (II)		6 929 250				7 116 822				-187 572			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		12 890				-224				13 114		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		13 574				18 534				-4 960		-26,75	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						1 424				-1 424		-100,00	
Total des produits financiers (III)		13 574				19 958				-6 384		-31,98	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées		24 207				16 801				7 406		44,08	
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						23				-23		-100,00	

ADDICTION MEDITERRANEE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (IV)	24 207	16 823	7 384	43,89
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-10 633	3 135	-13 768	-439,16
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 257	2 911	-654	-22,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	915	40	875	N/S
Sur opérations en capital		23 500	-23 500	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	915	23 540	-22 625	-96,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	145	2 486	-2 341	-94,16
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		2 322	-2 322	-100,00
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	145	4 807	-4 662	-96,97
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	770	18 733	-17 963	-95,88
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	6 956 629	7 160 096	-203 467	-2,83
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 953 602	7 138 452	-184 850	-2,58
EXCEDENT OU DEFICIT	3 027	21 644	-18 617	-86,00
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes Association 25**ADDICTION MEDITERRANEE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 755 202,50 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 027,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite;

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 159			9 159
Immobilisations corporelles	4 055 167	337 392		4 392 558
Immobilisations financières	124 169	11 525		135 694
TOTAL	4 188 495	348 917		4 537 412

3.2 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	115 089
TOTAL	115 089

ADDICTION MEDITERRANEE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	803 770				838 725
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	213 561				213 561
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	700 576				715 824
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-47 531				-98 474
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	21 644				3 027
Dont générosité du public					
Situation nette	1 692 021				1 672 664
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	208 637				186 437
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 900 658				1 859 101
TOTAL dont générosité du public					

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	757 298	86 723	427 032	243 543
Dettes financières diverses	3 475	3 475		
Fournisseurs	208 784	208 784		
Dettes fiscales & sociales	571 858	571 858		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	969 621	969 621		
TOTAL	2 511 036	1 840 461	427 032	243 543

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 105
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	81 011
Dettes fiscales & sociales	327 635
Autres dettes	
TOTAL	409 750

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentés en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

ADDICTION MEDITERRANEE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Rémunération des cadres dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 9600 .